

AVIS
DECISION RELATIVE A UNE DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande : EXPLOITATION D'UN ATELIER D'USINAGE ET DE FABRICATION METALLIQUE

N° de dossier Environnement : 10020905/DVA.dt

N° d'établissement Environnement : 10109722

Réf. Commune : PE2025/03

Le Bourgmestre informe la population qu'un permis d'environnement a été octroyé à **Monsieur GREGOIRE Sébastien** pour un établissement sis **Rue Haute, 34 à 5550 Vresse-sur-Semois**.

Et ayant pour objet **l'exploitation d'un atelier d'usinage et de fabrication métallique**

La décision peut être consultée à l'Administration communale – rue Albert Raty, 112 – 5550 VRESSE-SUR-SEMOIS :

- chaque jour ouvrable sur rendez-vous
- un jour ouvrable après 16H00 ou le samedi matin uniquement sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance.

Tout rendez-vous est à fixer auprès de Madame Patricia MARTIN du Service Urbanisme, joignable par tél au 061/46 58 30 ou via mail patricia.martin@vresse-sur-semois.be

Tout tiers intéressé peut introduire un recours à l'adresse suivante :

Ministère de la Région Wallonne
Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE)
Division de la Prévention et des Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 NAMUR (Jambes)

Sous peine d'irrecevabilité, le recours est envoyé par lettre recommandée à la poste ou remis contre récépissé dans un délai de vingt jours à dater du **21 avril 2026**.

Le requérant doit joindre une copie du récépissé de versement (ou de l'avis de débit) du droit de dossier visé à l'article 177 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Toute personne a le droit d'accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

A Vresse-sur-Semois, le **21 AVR. 2026**

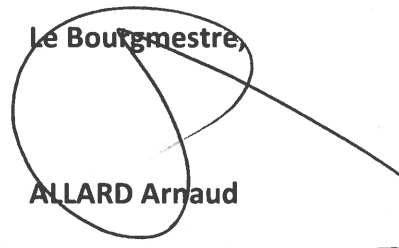
Pour le Collège

Le Directeur Général,


Sylvain BOSSART



Le Bourgmestre,


ALLARD Arnaud